

Ville de Paris

ACTE D'ENGAGEMENT

Numéro de la consultation

2018V12065390

Intitulé de la consultation

**Mise à disposition, installation, maintenance et
gestion de consignes à vélos micro-collectives
sécurisées**

Procédure de passation

Procédure concurrentielle avec négociation

Numéro du marché

20191370001366

Mois Mo

JUILLET 2019

SOMMAIRE

Article 1	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)	3
1.1	Marché	3
1.2	Pouvoir adjudicateur	3
1.3	Informations comptables et financières	3
Article 2	CONTRACTANT(S)	4
2.1	Identification	4
2.2	Compte à créditer	8
Article 3	OBJET	10
Article 4	MONTANT ET PRIX DU MARCHE	10
4.1	Forme du prix	10
4.2	Montant	10
4.2.1	Partie à prix forfaitaire	10
4.2.2	Partie à prix unitaires	10
4.3	Sous-traitance	11
Article 5	AVANCE	11
Article 6	DUREE	12
Article 7	PROVENANCE DES FOURNITURES	12
Article 8	ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT	12
Article 9	SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR	13
Article 10	NOTIFICATION DU MARCHE	13
Article 11	EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE	15

Article 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché : 20191370001366

Délibération n°2016 DFA 167 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016
(autorisation de lancement et de signature)

Procédure de passation : Procédure concurrentielle avec négociation

Nature des prestations : fourniture

Catégorie d'achat : 8181 – Gestion de stationnement

1.2 Pouvoir adjudicateur

Ville de Paris

Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
Agence de la mobilité

Représentant du pouvoir adjudicateur :

La Maire de Paris, et par délégation, M. Emmanuel MARTIN, Sous-directeur des achats, ayant reçu délégation de signature par arrêté modificatif du 24/04/ 2019, publié au BOVP (Bulletin officiel de la ville de Paris) le 30/04/2019.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics :

Direction des finances et des achats (DFA)
7 avenue de la Porte d'Ivry - 75013 Paris

Service responsable de l'exécution du marché :

Direction de la Voirie et des Déplacements
Agence de la mobilité
121 avenue de France - 75013 PARIS

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - 94 rue Réaumur, 75104
Paris Cedex 02 France

Imputation budgétaire :

Budget de fonctionnement de la Ville de Paris

Ordonnateur :

La Maire de Paris

Article 2 CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

Contractant (candidature individuelle)

Nom, prénom et qualité du signataire * :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

Raison sociale :	
N° SIRET :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Code APE :	

Contractant (candidature en groupement)

- 1^{er} co-contractant (mandataire du groupement) :

Nom, prénom et qualité du signataire * :	
Adresse professionnelle :	Parc les Plaines 1 rue des Noues 42160 BONSON
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

* agissant en tant que mandataire :

du groupement conjoint

pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint

du groupement solidaire

Raison sociale :	ALTINNOVA
N° SIRET :	448 308 254 00037
Domicilié à :	Parc les Plaines 1 rue des Noues 42160 BONSON
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	Parc les Plaines 1 rue des Noues 42160 BONSON
Téléphone :	
Télécopie :	

Code APE :	2511Z
------------	-------

- 2^e co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire * :	
Adresse professionnelle :	Groupe Stadline-Synodia 78 rue Championnet 75018 Paris
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

Raison sociale :	STADLINE-Synodia
N° SIRET :	479 490 898 000 42
Domicilié à :	Siège social : 41 rue du Général de Gaulle 59110 La Madeleine
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Code APE :	6201Z

- 3^e co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire * :	
------------------------------------------	--

Adresse professionnelle :	10, place Jules Vallès – 91000 EVRY
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

Raison sociale :	Etudes et Chantiers Ile de France
N° SIRET :	440 662 047 00016
Domicilié à :	10, place Jules Vallès – 91000 EVRY
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Code APE :	8899B

* (Rayez les mentions inutiles)

- 4^e co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire * :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

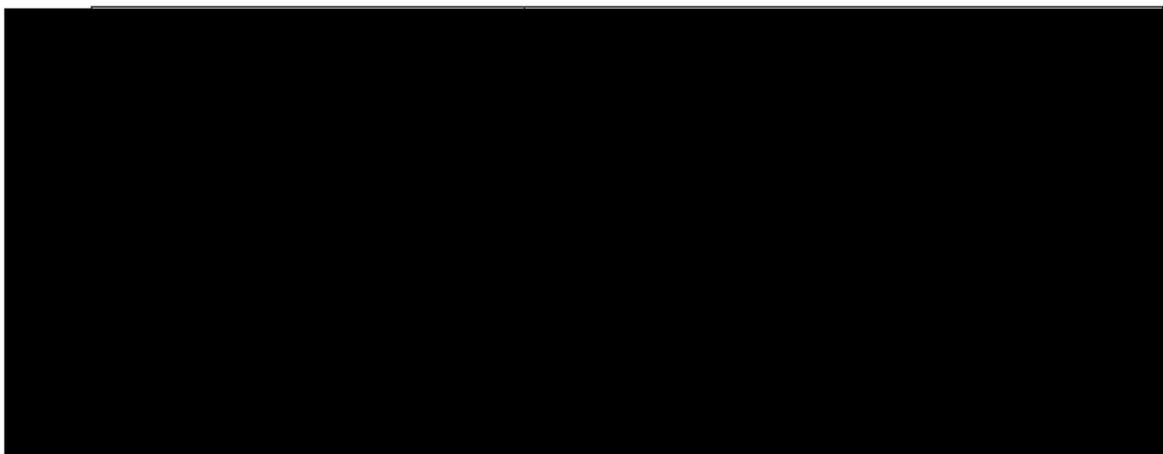
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Code APE :	

* (Rayez les mentions inutiles)

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement sans individualisation des prestations.



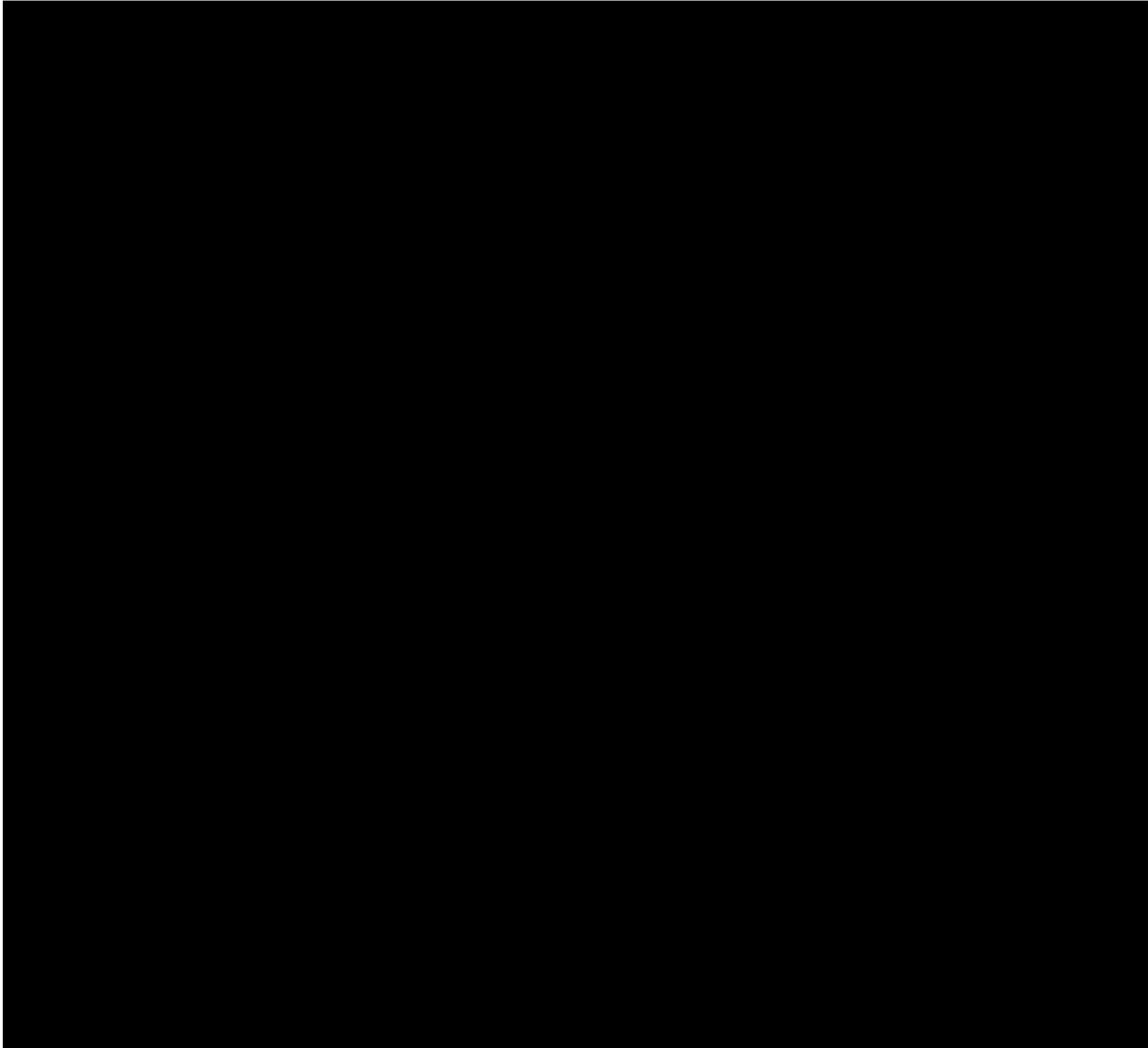
Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Règlement sur des comptes séparés :

Si les cotraitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de comptes à créditer) selon la répartition des paiements indiqués par le groupement, jointe à la fin du présent acte d'engagement.

Si les cotraitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessous (reproduire autant de tableaux qu'il y a de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement au présent acte d'engagement.

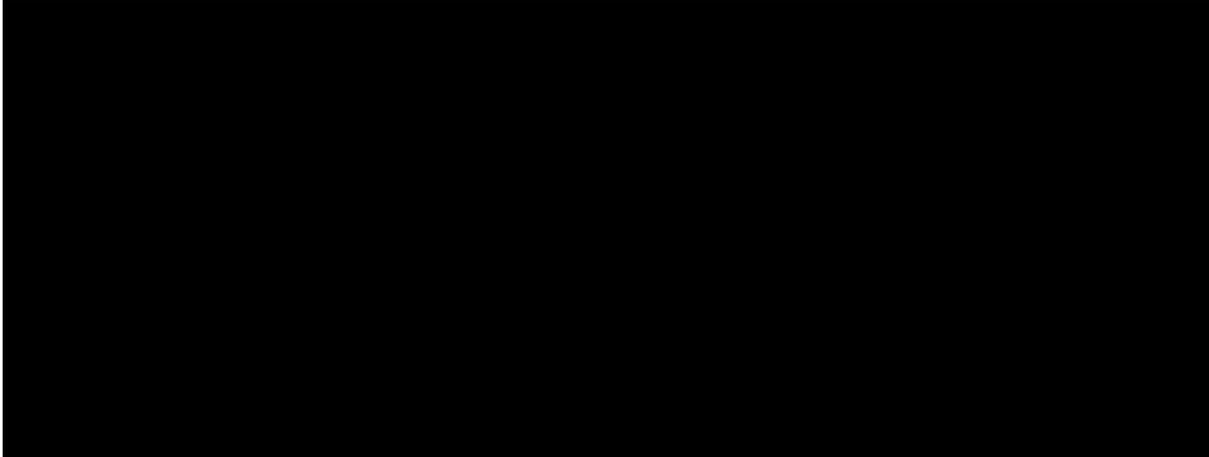


Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

Répartition des prestations pour la partie forfaitaire

(Les membres du groupement indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser).



Article 3 OBJET

Le présent marché a pour objet la mise à disposition, l'installation, la maintenance et la gestion de consignes à vélos micro-collectives sécurisées à Paris.

Article 4 MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix forfaitaire et à prix unitaires. La forme et le contenu des prix sont détaillés à l'article 2.1.1 du CCAP.

4.2 Montant

4.2.1 Partie à prix forfaitaire

Montant du forfait HT (EUR) hors révision de prix pour la durée du marché	1 519 700.00
----------------------------------------------------------------------------------	--------------

4.2.2 Partie à prix unitaires

Minimum : sans minimum
Maximum : sans maximum

Les prix unitaires du marché sont détaillés au bordereau des prix unitaires (BPU)

Les prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires sont utilisés en tant que de besoin par le pouvoir adjudicateur, pendant la durée du marché.

Pour la partie à prix unitaires, le prix du marché résulte de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires des BPU.

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "Mo" (mois de référence) défini à l'acte d'engagement.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux textes en vigueur.

4.3 Sous-traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous-traitance que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette (ces) annexe(s) est de:
En chiffres :€ TTC

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :
Montant total du marché € TTC :
Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :
.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 AVANCE

Le versement de l'avance intervient dans le délai autorisé par le décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics, à compter de la date à laquelle commence à courir le délai contractuel d'exécution, sous réserve de la production par le titulaire d'une garantie à première demande ou si les deux parties en sont d'accord d'une caution personnelle et solidaire garantissant la moitié du remboursement de cette avance.

Article 6 DUREE

La durée du marché se définit comme suit : 5 ans à compter de la notification du marché au titulaire. Cette durée est une durée ferme et ne peut faire l'objet de reconduction. Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

Article 7 PROVENANCE DES FOURNITURES

Indiquer le nom et l'adresse de ou des usine(s) de fabrication des principales fournitures.



Article 8 ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

La signature de l'acte d'engagement vaut signature des pièces remises par le candidat que le pouvoir adjudicateur décide de rendre contractuelles.

- Le candidat se reportera à la liste des pièces énoncées à l'article 1.4 du CCAP.

La signature de l'acte d'engagement vaut signature des pièces remises par le candidat que le pouvoir adjudicateur décide de rendre opposables au titulaire.

Il s'agit du document suivant :

- Le mémoire technique et ses annexes

L'ordre de priorité des pièces contractuelles est fixé à l'article 1.4 du CCAP.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché et de la **charte de déontologie achat de la collectivité parisienne**.

~~* Je m'engage,~~

* J'engage le groupement dont je suis mandataire,

~~* L'ensemble des membres du groupement s'engagent,~~

(*Rayer les mentions inutiles)

par la signature du présent Acte d'Engagement :

- à exécuter les prestations demandées dans les conditions fixées aux pièces contractuelles. Les autres pièces établies par le pouvoir adjudicateur font foi et ne pourront faire l'objet d'aucune restriction, adaptation, modification ou réserve, de quel qu'ordre que ce soit. Dans de tels cas, celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.
- à respecter les dispositions de l'article L.1132-1 du code du travail relatives à la non-discrimination au travail.

- à mettre en place et/ou développer, dans le cadre de l'exécution du marché, une démarche d'amélioration continue de la qualité de mes pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité.



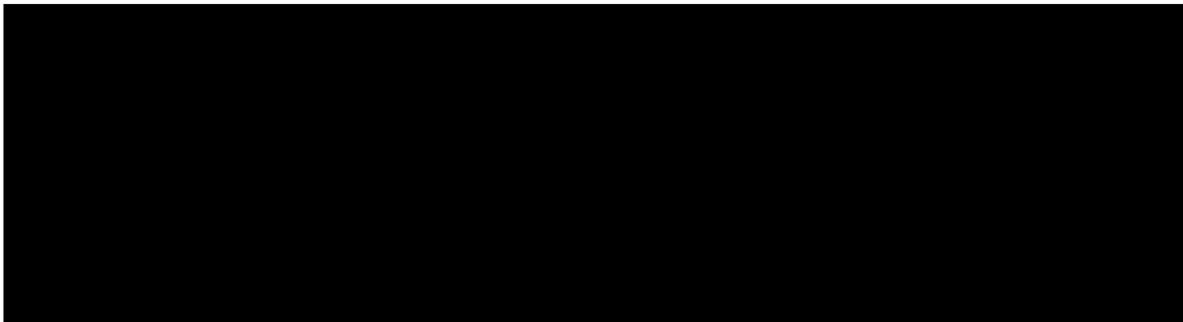
Article 9 SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le mois d'établissement du prix initial M0, permettant le calcul de la formule de révision de prix indiquée au CCAP, est le mois de la remise des offres. *Ce mois est indiqué en page de garde du présent document.*

La présente offre est acceptée.



Article 10 NOTIFICATION DU MARCHE





En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

**Article 11 EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT
OU CESSION DE CREANCE**

